**CONFÉRENCE DE DOMINIQUE VIDAL :**

# Radicalisation en Israël

Nice, 7 décembre 2018

La date du 19 juillet 2018 entrera sans doute dans l'Histoire comme celle d'un tournant décisif. Ce soir-là, la Knesset, le Parlement israélien, adoptait une nouvelle loi fondamentale, c’est-à-dire constitutionnelle. Israël, en effet, n’a pas de Constitution, son fondateur, David Ben Gourion, n’ayant pas voulu affronter les partis religieux, pour lesquels seule la Loi divine, la Halakha, pouvait en tenir lieu. Pour fonctionner, l’État d’Israël s’est donc doté, au fil des décennies, de lois fondamentales régissant ses principales institutions.

En 1992, une de ces législations avait défini l’État comme *« juif et démocratique »*. Cette formule a été remplacée, cet été, par une autre : *« État-nation du peuple juif »*. De surcroit, l’article 1 de la loi précise : *« Le droit à exercer l’autodétermination nationale appartient dans l’État d’Israël au seul peuple juif. »* Abolissant le statut officiel que l’arabe partageait avec l’hébreu depuis 1948, l’article 4 écrit que *« la langue de l’État est l’hébreu »*. Enfin l’article 7 stipule que *« l’État considère le développement de la colonisation juive comme une valeur nationale et promeut son établissement et sa consolidation »*.

Ces formulations, on le voit, contredisent le principe même sur lequel reposait la Déclaration d’indépendance du 14 mai 1948 : le nouvel État, promettait celle-ci, *« assurera une complète égalité de droits sociaux et politiques à tous ses citoyens, sans distinction de croyance, de race ou de sexe »*.

À l’inverse, la nouvelle loi fondamentale constitue le cadre légal d’un système d’apartheid à l’israélienne, où les Juifs jouiraient de tous les droits politiques et les Arabes d’aucun. Comme le texte ne précise pas les frontières de l’État d’Israël, la loi fondamentale du 19 juillet peut apparaître comme préparant l’annexion du reste de la Palestine.

Or c’est bien la perspective ouverte par une autre loi, adoptée par la Knesset le 6 février 2017. Dite loi *« de régularisation »*, elle mériterait le nom de loi de confiscation : elle permet en effet à l’État d’Israël de mettre la main, non seulement sur les terres palestiniennes publiques, mais aussi sur les terres privées, en l’occurrence celles des *« avant-postes »*. Elle ouvre donc la voie à l’extension de la souveraineté israélienne à tout ou partie de la Cisjordanie. De la solution des deux États, on passerait ainsi à un seul État. Pour bien comprendre cette révolution, il faut revenir plus de cinquante ans en arrière.

La troisième guerre israélo-arabe, en 1967, dura six jours. Au septième, Israël avait quadruplé son territoire. Son armée s'était emparée du Sinaï égyptien et du Golan syrien, mais aussi de Jérusalem-Est, de la Cisjordanie et de la bande de Gaza. Cette conquête marquait un changement radical : l’État juif récupérait le reste du mandat britannique qui lui avait échappé en 1948, et devenait du coup l’unique responsable du sort de la Palestine ([[1]](#endnote-1)).

À en croire les diplomates israéliens, ces territoires occupés ne représentaient qu’une carte à jouer dans de futures négociations, d’autant que la résolution 242 du Conseil de sécurité des Nations unies allait, le 22 novembre 1967, souligner *« l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la guerre*([[2]](#endnote-2)) *»* et sommer en conséquence Israël de s’en retirer. Cinq jours plus tard, le général De Gaulle déclarait, visionnaire : *«* *Maintenant* (Israël) *organise sur les territoires qu’il a pris l’occupation qui ne peut aller sans oppression, répression, expulsions, et il s’y manifeste contre lui une résistance, qu’à son tour il qualifie de terrorisme*([[3]](#endnote-3)). »...

En réalité, dès la fin juin 1967, Israël annexait Jérusalem-Est pour la réunir avec Jérusalem-Ouest et former ainsi sa capitale *« réunifiée »*. Au passage, il l’avait étendue sur 64 km2 pris à la Cisjordanie. Quant à cette dernière, le plan Allon y prévoyait l’implantation de colonies dites « de sécurité », notamment dans la Vallée du Jourdain ([[4]](#endnote-4)). C’était le lancement d’un mouvement qui allait, en cinquante années, permettre l’installation de quelque 700 000 colons juifs – 470 000 en Cisjordanie et 230 000 à Jérusalem-Est, les 8 000 de la bande de Gaza ayant dû la quitter en 2005.

Aux yeux du droit international, toutes les colonies sont illégales. Le droit israélien distinguait, lui, en Cisjordanie 131 colonies « légales » d’une centaine d’« illégales », baptisées *« avant-postes »*. Il s’appuyait sur une disposition de la IVe Convention de Genève (1949) qui interdit le transfert de population « occupante » dans les territoires occupés, mais autorise en revanche la puissance occupante à évacuer certaines zones pour des raisons de sécurité ([[5]](#endnote-5)).

Cette distinction a permis un véritable tour de passe-passe : sous couvert de « bases de sécurité » temporaires légales aux yeux du droit international, Israël a créé des colonies de peuplement durables parfaitement illégales. Mais cette opération a aussi permis aux gouvernements israéliens successifs d’entretenir un flou artistique sur le statut de la Cisjordanie, toujours colonisée mais jamais formellement annexée – de peur qu’Israël soit plus isolé plus que jamais dans les enceintes internationales, voire exposé à des sanctions.

Voilà pourquoi la loi du 6 février 2017 constitue un tournant historique. Certes, la Cour suprême a gelé cette loi. Mais cette dernière constitue désormais une cible du gouvernement, qui prétend en modifier la composition et en réduire les attributions. En tout cas, Naftali Bennett, le leader du Foyer juif et ministre de l’Éducation (ainsi que de la Diaspora), maintient son ambition : *« Nous devons donner nos vies pour l'annexion de la Cisjordanie*([[6]](#endnote-6)). *»*

S’il ne compte que huit députés et quatre ministres, le Foyer juif, qualifié de *« fasciste »* par l’ancien Premier ministre Ehoud Barak, a néanmoins réussi à rallier à sa loi soixante députés, dont la quasi-totalité de ceux du Likoud, alors le chef de ce dernier, le Premier ministre Benyamin Netanyahou, leur avait instamment demandé de s’y opposer. Le Comité central du Likoud, fin 2017, s’est d’ailleurs prononcé pour la mise en œuvre de l’annexion de la Cisjordanie ([[7]](#endnote-7)).

De fait, l’opération de l’extrême droite israélienne s’apparente à un triple putsch : contre le chef du gouvernement, empêtré dans des scandales qui pourraient lui coûter son poste ; contre l’opinion, dont seul un tiers prône l’annexion de la Cisjordanie ; mais aussi contre la communauté internationale, après le vote, le 23 décembre 2016, grâce à l’abstention américaine, de la résolution 2334 « anti-colonisation » du Conseil de sécurité.

Qu’on ne se méprenne pas : sur le fond, M. Netanyahou partage sans doute la vision de son jeune allié et rival. Mais son expérience politique et diplomatique l’amène à un peu plus de prudence que ses concurrents.Ainsi, à la fin octobre 2017, Netanyahou a reporté de justesse, pour *« manque de préparation diplomatique »*, un projet de « loi sur le Grand Jérusalem » autorisant l’annexion de cinq blocs de colonies situées à l’est de Jérusalem et totalisant quelque 125 000 colons ([[8]](#endnote-8)). Adoptée, en violation flagrante du droit international, elle imposerait l’hégémonie juive au sein de Jérusalem, interdirait que s’y développe la capitale d’un éventuel État palestinien et donc, en dernier ressort, empêcherait la naissance de ce dernier.

En revanche, la Knesset a d’ores et déjà adopté, le 2 janvier 2018, un amendement à la loi de 1980 sur Jérusalem ([[9]](#endnote-9)) : il s’agit d’imposer une majorité, non plus de 61 députés, mais de 80 (sur 120) pour tout retour sous une éventuelle souveraineté palestinienne de zones de la *« capitale réunifiée »*. La même loi permet de retrancher des quartiers palestiniens situés à l’extérieur du Mur pour en faire des *« entités séparées »*, qui resteraient sous souveraineté israélienne mais dont les habitants ne seraient plus des *« résidents »*…

*« S’il était mis en œuvre,* estime le rapport secret annuel des consuls de l’Union européenne à Jérusalem ([[10]](#endnote-10)), *le charcutage des limites de la municipalité y réduirait de près de 120 000 le nombre des Palestiniens et ajouterait 140 000 colons israéliens à la population de la ville, réduisant la part des Palestiniens à 20 % (contre 37 % aujourd’hui). »*

Pour mener à bien ses projets, l’extrême droite israélienne compte évidemment sur l’aide de l’administration Trump. À quiconque en doutait, la décision de reconnaître Jérusalem comme capitale d’Israël et d’y transférer l’ambassade des États-Unis a rappelé la détermination de Donald Trump.

Selon certaines fuites, le futur « plan Trump », toujours inconnu, constituerait une capitulation pure et simple des Palestiniens. L’État qui leur est promis se réduirait à une pseudo-autonomie en forme de peau de chagrin. Israël annexerait les blocs de colonies, soit de 10 % à 15 % de la Cisjordanie ; les bantoustans palestiniens, démilitarisés, se limiteraient aux restes des zones A et B. Jérusalem resterait la capitale d’Israël, celle des Palestiniens se trouvant reléguée à Abou Dis, un quartier situé hors de Jérusalem. Le droit au retour des réfugiés palestiniens serait définitivement annulé. Une voie de passage sous souveraineté israélienne relierait la bande de Gaza à la Cisjordanie. Israël conserverait la maîtrise des frontières ainsi que des espaces aériens et maritimes. Enfin la communauté internationale reconnaîtrait Israël comme *« foyer du peuple juif »*. Selon Saeb Erekat, secrétaire général de l’Organisation de libération de la Palestine (OLP), ce plan mènera *« à la création d’un État doté de deux systèmes, en légitimant donc l’apartheid et les implantations conformément aux critères américains* ([[11]](#endnote-11))*»*.

Si le processus législatif engagé en Israël se poursuit, l’enterrement de la solution dite « des deux États » au profit d’un seul État s’imposera. Mais quel État ?

Un État ? deux États ? Le dilemme ne date pas d’aujourd’hui. Le *Yichouv*, la communauté juive de Palestine, en a débattu dans l’entre-deux guerres. Dans les années 1970, ce fut au tour de l’OLP d’en discuter. Et il s’agit d’une question récurrente pour les mouvements de solidarité. À mon avis, la solution « binationale » présente théoriquement, par rapport à la « bi-étatique », quatre atouts majeurs :

- D’abord il s’agit d’un véritable idéal, beaucoup plus conforme aux valeurs d’aujourd’hui. Qui rêve encore d’un monde composé d’États ethniques ou ethnico-religieux, avec les « nettoyages » qui découlent souvent ?

- Cet idéal possède, en outre, des racines profondes de part et d’autre. Avant d’opter pour deux États, l’OLP plaidait en faveur d’une Palestine laïque et démocratique ([[12]](#endnote-12)). Et, du côté juif, dans l’entre-deux guerres, l’idée binationaliste animait non seulement des intellectuels comme Martin Buber et Judah Magnès, mais aussi des partis qui, lors des élections internes de 1944, obtinrent plus de 40 % voix, avant d’être balayés par la poussée nationaliste lors de la guerre de 1947-1949 ([[13]](#endnote-13)).

- L’évolution sur le terrain a, de plus en plus, imbriqué deux peuples, avec d’un côté 700 000 colons juifs en Cisjordanie et à Jérusalem-Est, et de l’autre 1 500 000 Palestiniens citoyens d’Israël. J’ajoute que, si les colonies *stricto sensu* n’occupent que 5 % de la Cisjordanie, elles contrôlent plus de 40 % de son espace.

- Du coup, le cadre binational semble de nature à résoudre plus facilement des questions comme les frontières, la capitale, les colonies, le (double) droit au retour, etc.

Mais ces avantages ne sauraient cacher trois faiblesses majeures :

- D’abord la question de la volonté des peuples. On imagine mal comment imposer un État unique démocratique à deux populations qui n’en voudraient pas : c’est le cas de la majorité écrasante des Israéliens, mais aussi d’une forte proportion de Palestiniens, qui ne souhaitent pas vivre avec les Juifs israéliens que symbolisent pour eux les soldats et les colons.

- Le deuxième obstacle relève de la lucidité politique : depuis que l’OLP s’est prononcée en faveur des deux États, elle n’a pas réussi à obtenir le sien d’Israël. Comment, dès lors, le mouvement national palestinien et ses alliés pourraient-il lui arracher un État unique démocratique, que les Israéliens perçoivent comme la destruction de leur État – alors que la création d’un État palestinien à ses côtés peut leur apparaître comme un moyen d’intégrer Israël dans son environnement ?

- Enfin, si le rapport des forces est insuffisant, l’État unique ne risque-t-il pas de se résumer à la réalité actuelle : le « Grand Israël », à savoir un État d’apartheid, mais cette fois « légalisée » ? *Quid* du statut des deux peuples, dont aujourd’hui l’un jouit de tous les droits, y compris politiques, et l’autre d’aucun ? *Quid* du statut des colonies, dont il faudrait accepter le maintien au nom de l’« équilibre » avec les Palestiniens Israël ? *Quid* des garanties données à chaque peuple et chaque religion quant à la préservation de ses intérêts à court et long termes au sein de l’État unique ? La bataille pour l’égalité des droits risque d’être longue et ardue, d’autant qu’elle pourrait perdre en visibilité sur la scène internationale.

La question clé, c’est donc bien celle du statut des Palestiniens annexés avec leur terre. Pour la droite israélienne, pas d’hésitation : il est exclu de les considérer comme des citoyens de peur que, devenus majoritaires, ils remettent en cause le caractère juif de l’État. Et l’opinion, hostile à 70 % à l’annexion, estime néanmoins à 69 % que, dans ce cas, il ne faudrait pas leur octroyer le droit de vote ([[14]](#endnote-14)).

Ceci explique cela : les statisticiens des deux côtés estiment que les Palestiniens sont désormais aussi nombreux que les Juifs en Israël-Palestine, avec 6,6 millions d’âmes de part et d’autre ([[15]](#endnote-15))  – sans tenir compte des cinq millions de Palestiniens à l’étranger et des Juifs vivant ailleurs.

Voilà pourquoi l’État unique version Bennett ne peut être qu’un État d’apartheid. Rares sont, au sein du Likoud, les voix discordantes. La plus significative est celle du président de l’État, Reuven Rivlin. Partisan du Grand Israël, il ajoute néanmoins : *« Appliquer la souveraineté à une zone*, a-t-il déclaré le 13 février 2018, *donne la citoyenneté à ceux qui y vivent. Il n’y a pas de loi* [différente] *pour les Israéliens et pour les non Israéliens.*([[16]](#endnote-16))*. »*

Les leaders de l’extrême droite font aussi avancer leur cause par des provocations retentissantes. Ministre de la Justice, Ayelet Shaked n’a pas hésité, pendant la dernière guerre de Gaza, à poster sur sa page Facebook un texte qualifiant *« l'ensemble du peuple palestinien* (d’)*ennemi d'Israël* » et justifiant ainsi *« sa destruction, y compris ses vieillards, ses femmes, ses villes et ses villages*[[17]](#endnote-17)*»*. De son côté, Naftali Bennett a préconisé de tuer tous les *« terroristes »* arrêtés plutôt que de les mettre en prison. Et d’expliquer : *« J'ai tué beaucoup d'Arabes, aucun problème avec ça »*. Quand à Avigdor Liberman, il affirme que *« les Israéliens arabes n’ont pas leur place ici. Ils peuvent prendre leurs baluchons et disparaître »*, ajoutant : *« Ceux qui sont contre nous méritent de se faire décapiter à la hache*[[18]](#endnote-18)*»*…

Mais ces extrémistes le savent : leur fuite en avant pourrait susciter, à terme, des réactions négatives de l’opinion. Certes, l’absence d’alternative à gauche a poussé les Israéliens toujours plus vers la droite. Mais cette évolution a (encore ?) des limites : selon des enquêtes plus récentes,une majorité d’Israéliens se prononce encore (à 53 %) pour la création d’un État palestinien aux côtés d’Israël ([[19]](#endnote-19)) et s’oppose (à 54,6 %) au développement de la colonisation ([[20]](#endnote-20)). Voilà qui explique sans doute la deuxième dimension de la radicalisation de l’actuelle coalition : l’arsenal liberticide qu’elle a fait voter par la Knesset depuis le début de la décennie. Au cas où… En voici les morceaux de choix :

* une loi interdit tout appel au *« boycott d’une personne en raison de ses liens avec Israël ou des régions sous le contrôle d’Israël* » (2011) ;
* une autre prive de subventions d’État les organisations, institutions ou municipalités commémorant la Nakba, l’expulsion de 800 000 Palestiniens en 1948 (2011);
* le même texte instaure des *« comités d'admission »* pour décider si une ou des personnes venant s'installer dans une localité ou une cité sont *« convenables »* (2011) ;
* une loi contraint les organisations non gouvernementales (ONG) à déclarer plusieurs fois par an les subventions en provenance de gouvernements étrangers, si celles-ci représentent plus de la moitié de leur budget[[21]](#endnote-21) (2016) ;
* unique au monde, un texte permet à 90 députés (sur 120) d’en expulser d’autres du Parlement, pour incitation, racisme ou soutien à la lutte armée (2016) ;
* une autre législation accorde des pouvoirs exceptionnels à l’État contre les *« organisations terroristes »* en Israël, y compris leurs *« membres passifs »* (2016) ;
* une loi permet l’emprisonnement à partir de 12 ans de mineurs accusés de plusieurs crimes violents (2016) ;
* une législation autorise Israël à refouler, à ses frontières, les personnes ou les représentants d’entreprises, de fondations ou d’associations appelant au boycott (2017) ;
* une autre loi, proposée par Bennett et votée en première lecture, permet au ministre de l’Éducation d’interdire à des associations dénonçant l’armée – en l’occurrence Breaking the silence qui mène campagne contre la violence de Tsahal – d’intervenir dans les établissements d’enseignement (2017) ;
* une loi autorise le ministre de l’Intérieur à révoquer le droit de résidence à Jérusalem de Palestiniens suspectés de *« déloyauté »* vis-à-vis de l’État(2018) ;
* quasiment totalitaire, la dernière loi en date permet au Premier ministre et au ministre de la Défense de déclarer la guerre seuls, sans consulter le cabinet de sécurité et *a fortiori* le gouvernement (2018).

La troisième dimension de la radicalisation en cours, ce sont les alliances que nouent Benyamin Netanyahou et ses amis/rivaux avec tout ce que l’Europe compte de forces populistes et d’extrême droite.

Dans leur « croisade » contre les Palestiniens, la droite et l’extrême droite israéliennes sont prêtes à toutes les alliances, même contre-nature. Ce premier pas d’il y a huit ans a été suivi de bien d’autres. Si bien que, désormais, le flirt de Benyamin Netanyahou et de ses alliés/rivaux israéliens avec tout ce que l’Europe compte de populistes a pris des allures de passion durable. Même lorsque les obscurs objets de leur désir dissimulent mal leur antisémitisme.

La plupart des observateurs savent ce que le Premier ministre israélien faisait le 16 juillet 2017 : il écoutait, ravi, Emmanuel Macron déclarer lors de la commémoration du 75e anniversaire de la rafle du Vél d’Hiv : *« Nous ne céderons jamais à l’antisionisme, car c’est la forme réinventée de l’antisémitisme* ([[22]](#endnote-22))*. »* Beaucoup ignorent en revanche où il se trouvait le surlendemain : à Budapest, pour courtiser son homologue hongrois Viktor Orban. Et pourtant ce dernier, quelques semaines plus tôt, qualifiait d’« homme d’État exceptionnel ([[23]](#endnote-23)) » un certain Miklós Horthy. Régent du royaume depuis 1920, il finit dans la collaboration : il obéit à l’Allemagne nazie, promulgua des lois antisémites et livra finalement à Eichmann quelque 430 000 Juifs hongrois, gazés dès leur arrivée à Auschwitz.

Cette apologie d’un criminel contre l’Humanité n’a pas empêché le numéro un hongrois, en visite à Jérusalem en juillet 2018, de promettre « *une politique de tolérance zéro envers l'antisémitisme* ([[24]](#endnote-24)) *»*. Maître ès cynisme, Orban venait de remporter les élections législatives au terme d’une campagne centrée sur la dénonciation du milliardaire-philanthrope George Soros.

Cet antisémitisme à peine camouflé ne constitue pas le seul point commun entre Budapest et Varsovie : les conservateurs se revendiquent dans l’une et l’autre capitales de ce qu’Étienne Balibar a baptisé l’*« illibéralisme »*. Nationalisme et protectionnisme y riment avec euroscepticisme et catholicisme conservateur. Et le Parti droit et justice (PiS), fondé par les frères Kaczynski, n’a eu de cesse de liquider les acquis démocratiques de la Pologne post-communiste : augmentation des pouvoirs de l’exécutif, mainmise sur les médias, encadrement de la justice, durcissement de la loi anti-avortement, refus du mariage homosexuel comme de l’euthanasie, promesse d’un referendum sur la peine de mort, etc.

La romance entre Tel-Aviv et Varsovie a même survécu à la loi votée par la Diète pour criminaliser la critique de la collaboration avec le IIIe Reich. Une modification cosmétique de la loi suffira à Benyamin Netanyahou pour blanchir son homologue Mateusz Morawiecki dans une déclaration conjointe. Que Yehuda Bauer, le principal historien israélien de la Shoah, qualifiera de *« trahison stupide, ignorante et amorale de la vérité historique sur l’implication polonaise dans l’Holocauste* ([[25]](#endnote-25))*»*.

Le cas de la Lituanie est plus douloureux encore : le pourcentage de Juifs exterminés pendant la guerre dépasse 95 %. Nombre d’entre eux furent assassinés par des unités de collabos lituaniens – une partie fut même massacrée avant l’arrivée des *Einsatzgruppen*, les groupes nazis de tuerie mobile. Netanyahou ne peut l’ignorer : sa famille a quitté le pays peu avant le génocide. Et pourtant, lors de sa visite à Vilnius, fin août 2018, il salue les *« efforts »* de son homologue, Saulius Skvernelis en matière de commémoration de la Shoah. *« Il n’y a jamais eu de réaction israélienne à la distorsion de la Shoah*, rétorque Ephraïm Zuroff, du Centre Simon Wiesenthal. *Il n’y a rien eu. Nada. Gornisht* (rien en Yiddish). *Les Lituaniens peuvent dire absolument tout ce qu’ils veulent, ils peuvent glorifier des gens qui ont assassiné des Juifs* ([[26]](#endnote-26))*. »* À condition, faut-il préciser, qu’ils jouent, comme les Lettons et les Estoniens, les avocats de Tel-Aviv au sein de l’Union européenne.

Voilà le *deal*. Netanyahou l’avait d’ailleurs avoué avant de s’envoler pour Vilnius : *« Je souhaite parvenir à un équilibre dans les relations pas toujours amicales de l'Union européenne envers Israël* (*[[27]](#endnote-27)*)*. »* Et de détailler son mode d’emploi : *« Je le fais par des contacts avec des blocs de pays de l'Union européenne, des pays d'Europe de l'Est et maintenant avec des pays baltes et d'autres pays bien sûr. »* Il s’agit de réduire l’isolement diplomatique de l’État d’Israël, que la radicalisation de son gouvernement risque de rendre infréquentable. Au centre de cette stratégie figure le groupe de Visegrad, que dirigent, désormais, des populistes de droite (Pologne, Hongrie, Tchéquie) ou de gauche (Slovaquie).

À l’Ouest, Tel-Aviv jette aussi ses filets. Plus les néo-fascistes progressent, et plus ils l’intéressent. Avec des résultats significatifs. Le jeune chef de la Ligue italienne est revenu enthousiaste d’un voyage en Israël en 2016. Deux ans plus tard, à la veille des élections qui l’ont porté au pouvoir, il déclarait : *« J’éprouve une grande estime et un profond respect pour la force de résilience d’Israël qui vit dans une région aussi difficile* ([[28]](#endnote-28))*. »* Et d’annoncer que, victorieux, il modifierait la politique de l’Italie vis-à-vis d’Israël dans les institutions internationales. Même un leader de la droite dure suisse comme Oscar Freysinger, l’inventeur de la « votation » sur l’interdiction de la construction de minarets, se laisse aller au lyrisme : *« Si Israël disparaissait, nous perdrions notre avant-garde.* (…) *Aussi longtemps que les musulmans sont concentrés sur Israël, le combat n’est pas dur pour nous. Mais aussitôt qu’Israël aura disparu, ils viendront s’emparer de l’Occident* ([[29]](#endnote-29))*. »*

Les succès électoraux de l’Alternative für Deutschland (AfD) ont suscité des réactions contradictoires à Tel-Aviv. Car, si la présidente du parti, Beatrix von Storch, ne perd pas une occasion de souligner son soutien à Israël dans le combat commun contre l’islamisme ([[30]](#endnote-30)), d’autres dirigeants multiplient les provocations. Ainsi Alexander Gauland, un des deux porte-parole, a expliqué que les Allemands pouvaient être *« fiers »* du combat de leurs soldats pendant la guerre, regrettant la façon dont la RFA *« appréhende sa responsabilité dans l’Holocauste et dans les relations spéciales entretenues avec Israël »*. Ancien ministre et chef du Mossad, rendu célèbre par l’enlèvement d’Eichmann, Rafi Eitan n’a, lui, pas éprouvé d’état d’âme en saluant l’Afd : *« Chacun de nous, en Israël, apprécie votre attitude envers le judaïsme*, a-t-il assuré*. Je suis sûr que, si vous travaillez avec force et, plus important, de manière réaliste, au lieu de représenter une “Alternative pour l’Allemagne”, vous pourriez devenir une alternative pour toute l’Europe* (*[[31]](#endnote-31)*).*»*

Seul le Rassemblement national (RN, ex-FN) reste encore *persona* *non grata* en Israël, même si le compagnon de Marine Le Pen a séjourné en Israël. Mais le porte-parole du ministère israélien des Affaires étrangères, Emmanuel Nahshon, répète : *« Le gouvernement israélien n'a pas de contact avec le Front national, étant donné l'idéologie et l'histoire de ce parti* ([[32]](#endnote-32))*. »* En revanche, la question des relations avec le Parti autrichien de la liberté (FPÖ) se pose en coulisses : un député du Likoud, l’ultranationaliste Yehuda Glick, a même rendu visite au parti qui a failli arracher la présidence de la République et appelé ses collègues au dialogue.

À défaut de se compromettre officiellement avec les successeurs de Jorg Haider, Israël invite en juin dernier le chancelier autrichien Sebastian Kurz, qui dirige une coalition incluant les néo-nazis. Provocateur, le jeune homme visite Yad Vashem et ne craint pas d’y déclarer : *« En tant que chancelier d’Autriche, je reconnais que l’Autriche et les Autrichiens portent un lourd fardeau* (...) *Nous, Autrichiens, savons que nous sommes responsables de notre propre histoire* ([[33]](#endnote-33))*. »* Cet évident mensonge provoque même un incident avec sa guide, une juive d’origine autrichienne. Devant les caméras de télévision, Deborah Hartmann fait observer à M. Kurz que le FPÖ compte encore des politiciens *« qui ont besoin qu’on leur explique ce qu’était la Shoah »*. Qui dut s’excuser ? Le Mémorial de Yad Vashem ! Car Kurz avait annoncé qu’il voulait *« approfondir les relations bilatérales avec Israël* ([[34]](#endnote-34))*. »* Ces bonnes intentions lui valurent d’être promu par Netanyahou *« véritable ami d’Israël et du peuple juif* ([[35]](#endnote-35)) *»*...

« Qu’importe qu’ils soient antisémites pourvu qu’ils soient pro-israéliens » : tel pourrait être le fil rouge de la « drague » à laquelle se livre le Premier ministre israélien dans les milieux populistes et néo-fascistes européens. Mais on aurait tort de réduire ces manœuvres à l’expression d’une simple *Realpolitik*. Car elles relèvent aussi de sa génétique personnelle et politique. Personnelle, car son père, Benzion Netanyahou, a toujours milité aux côtés du leader révisionniste Zeev Jabotinsky. Politique car les ancêtres du Likoud, l’Irgoun, le Betar et le Lehi, fricotèrent avec le fascisme et le nazisme.

À force de rabâcher que le Mufti de Jérusalem, Amin Al-Husseini, rejoint (seul) Berlin et créa deux Légions SS (bosniaques), on finirait par oublier que le Lehi, en tant que tel, proposa en 1941 une alliance au IIIe Reich. Et que le Betar, puis l’Irgoun, dès les années 1920, bénéficièrent du soutien politique et matériel de Mussolini, qui appréciait Jabotinsky : *« Pour que le sionisme réussisse,* estimait le Duce, *il vous faut un État juif, avec un drapeau juif et une langue juive. La personne qui comprend vraiment cela, c’est votre fasciste, Jabotinsky* ([[36]](#endnote-36))*. »*

Plus que jamais, l’avenir est donc incertain. Et notamment pour les Israéliens et les Palestiniens. La réponse, en revanche, ne change pas : c’est l’intervention des opinions, la solidarité avec tous ceux qui luttent pour une paix juste et durable. Après la tentative d’interdiction de la campagne Boycott-Désinvestissement-Sanctions (BDS), le discours du président de la République à la commémoration du 75e anniversaire de la rafle du Vel d’Hiv a posé un nouveau problème. En présence du Premier ministre israélien, Emmanuel Macron a affirmé, on l’a vu : *« Nous ne céderons rien à l’antisionisme car il est la forme réinventée de l’antisémitisme* ([[37]](#endnote-37))*. »*

Jamais un président n’avait jusqu’ici repris à son compte cet étrange amalgame. Étrange, en effet, puisqu’il confond dans une même réprobation un délit – le racisme anti-Juifs, condamné par la loi comme toutes les autres formes de racisme – et une opinion – qui conteste la nécessité d’un État pour tous les Juifs, jugés par Theodor Herzl inassimilables.

S’il ne s’agissait d’une question aussi sérieuse, on pourrait presque en rire. Imagine-t-on les communistes demander l’interdiction de l’anticommunisme, les gaullistes celle de l’antigaullisme, les néolibéraux celle de l’altermondialisme ? La prétention des ultra-sionistes relève d’une pensée autoritaire.

Selon toute vraisemblance, le Conseil constitutionnel bloquerait sans doute en route un tel projet. Sinon, ce serait la première fois, depuis la guerre d’Algérie, que la France réinstaurerait le délit d’opinion.

Or l’article 10 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 affirme : *« Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l’ordre public établi par la Loi. »* Quant à la Constitution de la Ve République, son article premier assure que la France *« respecte toutes les croyances »*. Et, pour sa part, la Convention européenne des droits de l’homme stipule dans son article 9 : *« Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion ; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction, ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction individuellement ou collectivement, en public ou en privé, par le culte, l’enseignement, les pratiques et l’accomplissement des rites. »*

Ce débat, on le voit, dépasse les questions liées au conflit israélo-palestinien. C’est aussi une question de libertés. Sans doute est-ce la raison pour laquelle l’Exécutif semble hésiter. Au dîner du CRIF, le 7 mars dernier, Emmanuel Macron n’a pas repris son parallèle entre antisionisme et antisémitisme. De même son Premier ministre, Édouard Philippe l’a abandonné, le 19 mars 2018, en présentant le plan annuel du gouvernement contre le racisme et l’antisémitisme.

Dans l’opinion française, en tout cas, il n’y a pas de confusion. Deux enquêtes importantes réalisées au printemps dernier le confirment :

1) La première, réalisée par l'IFOP, à la demande de l'Union des étudiants juifs de France, sur « Les Français et les 70 ans l'Israël » indique notamment que :

* 57 % des sondés ont une *« mauvaise image d'Israël »* ;
* 69 % une *« mauvaise image du sionisme »* ;
* 71 % pensent qu'*« Israël porte une lourde responsabilité dans l'absence de négociation avec les Palestiniens »* ;

2) La seconde enquête, réalisée par IPSOS pour la Fondation du judaïsme français sur "L'évolution de la relation à l'autre dans la société française", est extrêmement riche et parfois contradictoire. Globalement, elle marque une crispation accrue de la société française, dont les immigrés et les musulmans constituent les premières victimes. Les Juifs, s'ils restent l'objet de stéréotypes massifs, représentent la « minorité » que les Français jugent massivement la mieux intégrée et à laquelle ils manifestent le plus d'empathie.

Sur l'amalgame antisionisme/antisémitisme, l'enquête conclut : *« Si les électeurs de gauche radicale sont les plus critiques envers Israël et son gouvernement actuel, ils sont aussi parmi les moins enclins à partager des préjugés antisémites ou à avoir des attitudes de rejet envers les juifs. »*

Dans sa présentation vidéo sur le site Akadem, Brice précise que les sympathisants de la France insoumise et du PC *« sont – on l'a vu à propos des stéréotypes antijuifs – ceux qui sont les moins poreux à ces stéréotypes. Mais ils sont les plus critiques à l'égard de la politique de l'État d'Israël ».* Brice Teinturier poursuit : pas question de dire que les sympathisants de la France insoumise et du PC, *« derrière une critique de l'État d'Israël dissimuleraient une critique des Juifs en général. Au contraire, ils clivent les choses, ils les séparent ».* Conclusion : *« On ne peut pas, rapidement et un peu caricaturalement, dire que l'un dissimulerait l'autre. »*

CQFD.

1. () De 1949 à 1967, la Jordanie occupa Jérusalem-Est et la Cisjordanie, qu’elle avait annexés, tandis que l’Égypte contrôla la bande de Gaza. Ni l’une ni l’autre n’y avaient créé un État palestinien… [↑](#endnote-ref-1)
2. () www.un.org/fr/sc/documents/resolutions/1967.shtml [↑](#endnote-ref-2)
3. () On retrouve l’intégralité de cette conférence de presse sur le lien suivant : www.youtube.com/watch?v=03if1QnA5MI [↑](#endnote-ref-3)
4. () Conçu par le général Yigal Allon, alors vice-Premier ministre, ce plan prévoyait l'annexion de Jérusalem et de ses environs et divisait la Cisjordanie en deux, attribuant la vallée du Jourdain et l'est de la Judée à Israël. [↑](#endnote-ref-4)
5. () www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19490188/index.html [↑](#endnote-ref-5)
6. () Site i24news.tv.fr, 7 octobre 2016. [↑](#endnote-ref-6)
7. () Site du Times of Israël, 1er janvier 2018. [↑](#endnote-ref-7)
8. () Mediapart, 28 octobre 2017. [↑](#endnote-ref-8)
9. () Site du *Monde*, 3 janvier 2018. [↑](#endnote-ref-9)
10. () *Cf.* René Backmann, « Jérusalem : des diplomates européens accablent Trump et Netanyahou », Mediapart, 9 février 2018. [↑](#endnote-ref-10)
11. () Site du « Times of Israel », 4 mars 2018. [↑](#endnote-ref-11)
12. () On date généralement l’engagement de l’OLP en faveur des deux États du Conseil national palestinien (CNP) d’Alger, le 15 novembre 1988. En réalité, le premier pas date de bien plus tôt : le CNP, le 9 juin 1974, se prononce au Caire pour *« une Autorité nationale indépendante, nationale et combattante sur toute partie libérée de la Palestine »*. [↑](#endnote-ref-12)
13. () *Cf Palestine 47 : un partage avorté,* Éditions André Versaille, Bruxelles, 2008. [↑](#endnote-ref-13)
14. () Site de 124 News, 30 décembre 2016. [↑](#endnote-ref-14)
15. () Site du Times of Israel, 30 décembre 2016. [↑](#endnote-ref-15)
16. () Site du Times of Israel, 13 février 2017. [↑](#endnote-ref-16)
17. () *Le Parisien*, 12 mai 2015. La page Facebook archivée est disponible sur : https://archive.is/zWrrG [↑](#endnote-ref-17)
18. () www.nouvelobs.com/galeries-photos/photo/20160530.OBS1515/en-images-israel-les-declarations-surrealistes-d-avigdor-lieberman.html [↑](#endnote-ref-18)
19. () Site i24news.tv/fr, 2 août 2017. [↑](#endnote-ref-19)
20. () Site i24news.tv/fr, 2 février 2017. [↑](#endnote-ref-20)
21. () Échappent du coup à cette obligation les associations de droite et d’extrême droite qu’arrosent pourtant des fondations juives américaines extrémistes. [↑](#endnote-ref-21)
22. () *Cf.* Dominique Vidal, *Antisionisme – antisémitisme ? Réponse à Emmanuel Macron*, Libertalia, Montreuil-sous-Bois, 2018. [↑](#endnote-ref-22)
23. () https://visegradpost.com/fr/2017/06/27/orban-rehabilite-horthy/ [↑](#endnote-ref-23)
24. () www.lexpress.fr/actualites/1/monde/tolerance-zero-contre-l-antisemitisme-promet-orban-en-israel\_2026555.html [↑](#endnote-ref-24)
25. () *Haaretz*, 4 juillet 2018. [↑](#endnote-ref-25)
26. () Site du Times of Israel, 24 août 2018. [↑](#endnote-ref-26)
27. () *Le Figaro*, 23 août 2018. [↑](#endnote-ref-27)
28. () Site LPH Info, 25 février 2018. [↑](#endnote-ref-28)
29. () Cité par Olivier Moss, *in Les Minarets de la discorde*, sous la direction de Patrick Haenni et Stéphane Lathion, Religioscope-Infolio, 2009. [↑](#endnote-ref-29)
30. () Mme von Storch avait même créé au Parlement européen le groupe des « Amis de la Judée-Samarie », annonçait triomphalement le site de la Ligue de défense juive (LDJ) le 26 septembre 2017. [↑](#endnote-ref-30)
31. () Site du Times of Israel, 4 février 2018. [↑](#endnote-ref-31)
32. () *Idem*, 28 janvier 2017. [↑](#endnote-ref-32)
33. () *La Croix*, 8 juin 2018. [↑](#endnote-ref-33)
34. () Site du Times of Israel, 22 juin 2018. [↑](#endnote-ref-34)
35. () *Idem.* [↑](#endnote-ref-35)
36. () Dominique Vidal, « Aux origines de la pensée de M. Netanyahou », *Le Monde diplomatique*, novembre 1996. [↑](#endnote-ref-36)
37. () www.elysee.fr/declarations/article/discours-du-president-de-la-republique/ [↑](#endnote-ref-37)